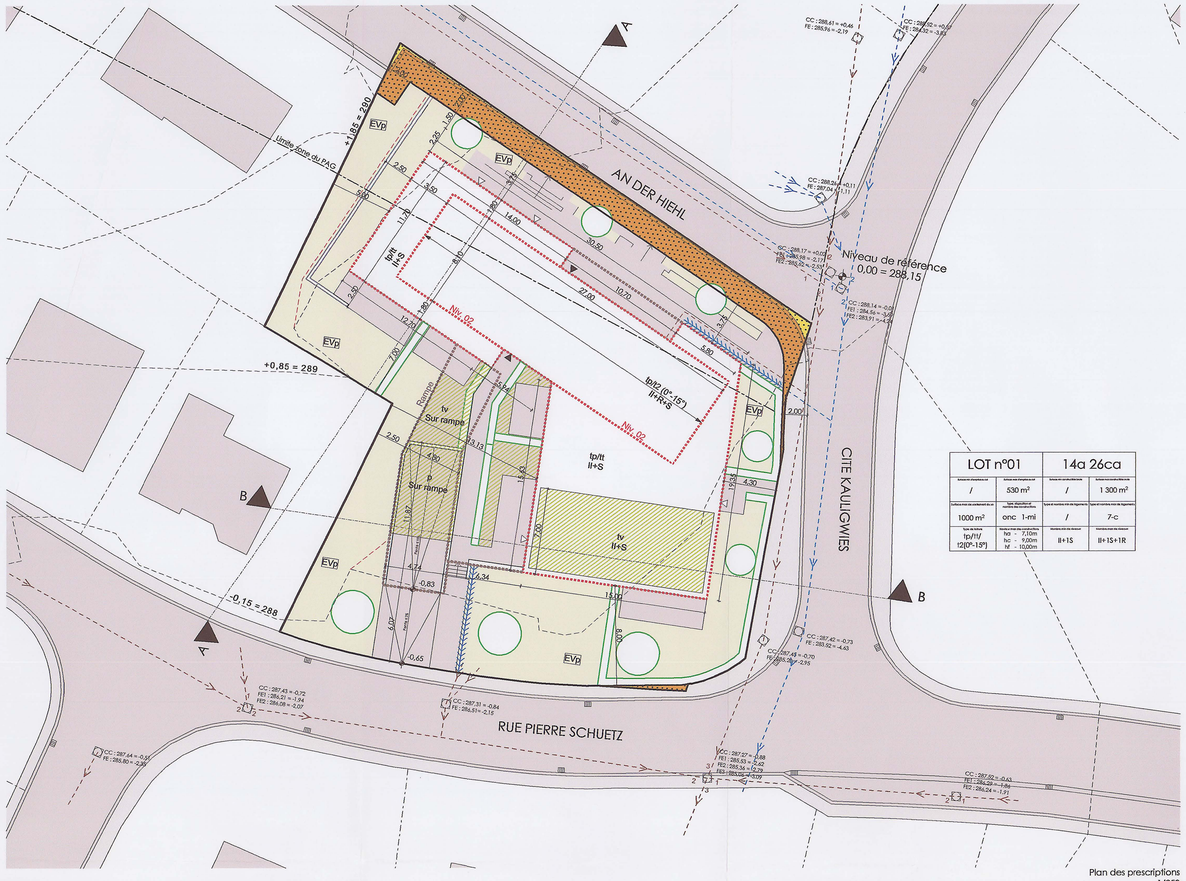

Plan des prescriptions
1/250

Fonds de plan:
Levé topographique n° 110194-3/01 du bureau Best du 12 décembre 2011
Mesurage n°1897

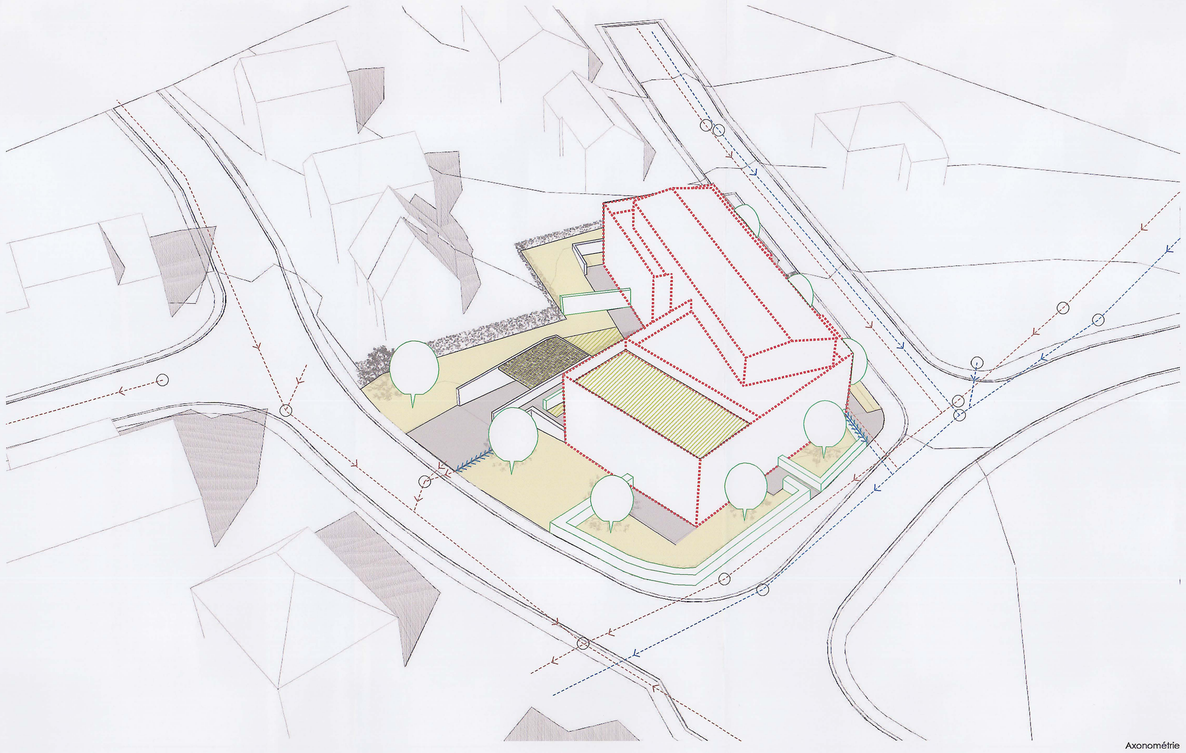

Axonométrie

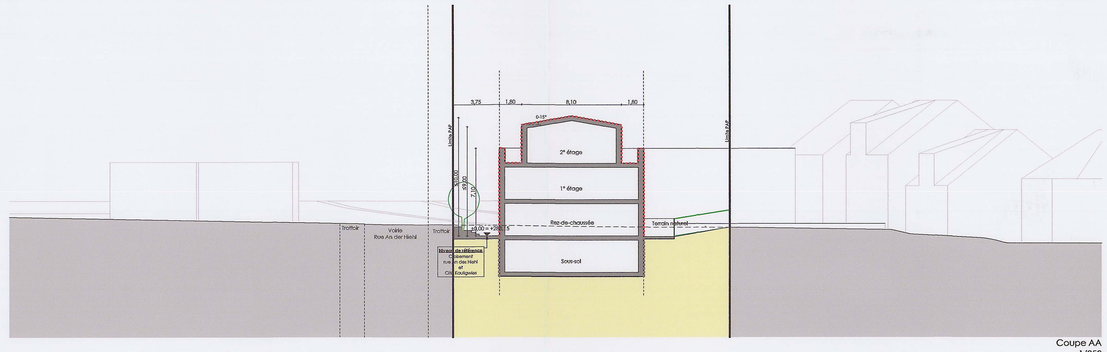

Coupe AA
1/250

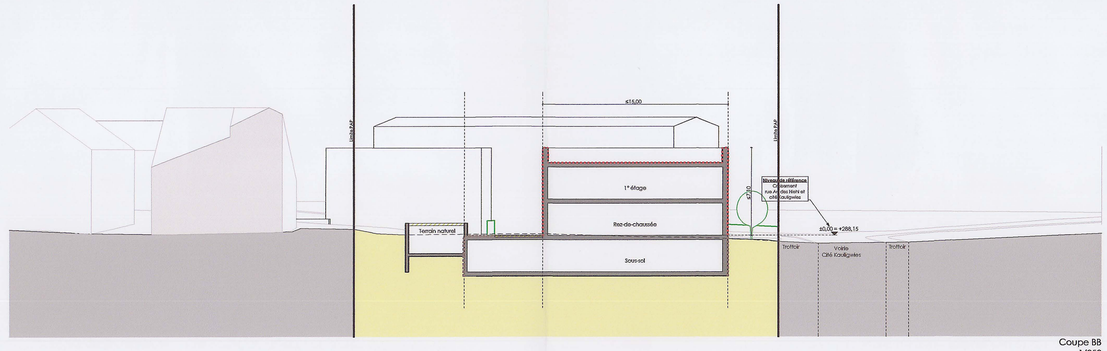

Coupe BB
1/250

Légende

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot

N° lot		Surface	
Surface min. d'emprise au sol [m²]	Surface max. d'emprise au sol [m²]	Surface min. constructible brute [m²]	Surface max. constructible brute [m²]
Surface max. de soubassement du sol [m²]	Type, disposition et nombre des constructions	Type et nombre min. de logements	Type et nombre max. de logements
type de toiture	Hauteur max. des constructions [m]	Nombre min. de niveaux	Nombre max. de niveaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- Délimitation du PAP
- Délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- Terrain existant
- Terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... Nombre de niveaux pleins
- +1,2,.. R Nombre d'étages en retrait
- +1,2,.. C Nombre de niveaux sous combles
- +1,2,.. S Nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-X Hauteur à la corniche de X mètres
- ha-X Hauteur à l'acrotère de X mètres
- hf-X Hauteur au faîte de X mètres

Type, disposition et nombre des constructions

- oc Constructions en ordre continu
- onc Constructions en ordre non continu
- X-mi X maisons isolées
- X-mj X maisons jumelées
- X-mb X maisons en bande

Type et nombre de logements

- X-u X logements de type unifamilial
- X-b X logements de type bifamilial
- X-c X logements de type collectif

Formes de toiture

- tp Toiture plate
- tx (x%-z%) toiture à X verants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarits des immeubles (plan/coupes)

- Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- Alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitations des lots / îlots

- Lot projeté
- Îlot projeté
- Terrain cédé au domaine communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVpi Espace vert privé
- EVP Espace vert public
- ADJ Aire de jeux ouverte au public
- Espace extérieur pouvant être scellé
- Voie de circulation motorisée
- Espace pouvant être dédié au stationnement
- Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- Arbre à moyenne ou haute tige projeté / à conserver
- Haie projetée / à conserver
- Muret projeté / à conserver

Servitudes

- Servitude de type urbanistique
- Servitude écologique
- Servitude de passage
- Elément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- Rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux usées
- Fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- Limite cadastrale
- tt Toiture terrasse
- tv Toiture végétalisée
- p Pergola
- Niv. 00 Indication valable pour le niveau 00
- Niv. 01 Indication valable pour le niveau 01
- Niv. 02 Indication valable pour le niveau 02
- Entrées principale de la résidence
- Entrées privatives des logements
- Constructions existantes à démolir
- Toiture verte / Pergola

Référence: 1744/3cc
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 15.09.2014
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

projet | Projekt

PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER D'UNE RESIDENCE DE 7 LOGEMENTS A BASCHARAGE

maître de l'ouvrage | Bauherr

BAT INVEST Immobilière S.à r.l
359-363, route de Thionville
L-5885 HESPERANGE

signature /Unterschrift

maître d'oeuvre | Architekt

coeba, dave lefèvre & associés S.à r.l.
14d, rue Bour
L-7216 BERELDANGE

signature /Unterschrift

phase du projet | Planungsphase

PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER

n° plan | Plannummer: 668/PAP/G/PR/250
indices | Index: G
échelle | Maszstab: 1:250

Modification | Änderung

Modifications suite à l'avis de la cellule d'évaluation du 26 mars 2014

contient | enthält

Plan des prescriptions

date | Datum: Septembre 2011
date impression | Datum Ausdruck: 26/05/2014
dessiné | gezeichnet: GC
n° mesurage | Vermessungs N°: 110194-3-01a
date | Datum: 21/12/2011
n° cadastral | Kadaster N°: 2351/6619 et 2351/7820
Commune de | Gemeinde: Bascharage
Section de | Gemarkung: BC

remarques | Bemerkungen

Toutes les mesures doivent être vérifiées de manière responsable par le contractant. Des divergences et des doutes concernant la mise en oeuvre prévue doivent être clarifiés avec l'auteur du plan avant la mise en oeuvre.

Ce plan reste propriété exclusive de la coeba s.a.r.l. Il ne peut être reproduit sans l'autorisation expresse de la coeba s.a.r.l.
Alle Masze sind vom Auftragnehmer vor Beginn der Arbeiten eigenverantwortlich am Bau zu prüfen. Maszabweichungen und Zweifel an der geplanten Umsetzung sind der Bauleitung sowie dem verfasser des Plans vor der Umsetzung umgehend mitzuteilen und zu klären.
Dieser Plan verbleibt exclusives Eigentum der COEBA S.A.R.L. Er darf ohne ausdrückliche Genehmigung der COEBA S.A.R.L. nicht weiter verwendet oder vervielfältigt werden.